



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

La loi sur l'architecture

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement sont des associations dont le statut est défini par la loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture.

« L'architecture est une expression de la culture.

La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public.

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

Les interventions du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont gratuites ».

Le CAUE de la Meuse a été installé par le conseil général de la Meuse en 1979. Présidé de droit par un représentant des collectivités locales, le conseil d'administration du CAUE comprend des représentants de l'Etat, des élus locaux, des professionnels de l'aménagement, de l'architecture et de la construction, des associations et des particuliers.

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Faut-il le rappeler, le CAUE est un outil unique sur le territoire, un bien commun au service de tous les habitants du département.

Sa mission de service public depuis bientôt 50 ans, issue de la loi du 3 janvier 1977, affirme que la création architecturale, la qualité des constructions, le respect des milieux naturels, urbains, patrimoniaux et environnementaux, sont d'intérêts publics.

Pourtant dans le contexte financier que connaît le réseau des CAUE, il importe de réaffirmer combien sa connaissance du territoire, l'expertise dans ses domaines de compétence, la neutralité et gratuité de ses conseils, les partenariats noués au fil du temps en font un acteur majeur de l'ingénierie territoriale.

Avec ses presque 50 ans, le CAUE de la Meuse devient un senior que d'aucun pourrait être tenté de croire passé de mode, dans un monde où la rapidité ferait uniquement loi.

Le temps efficient du CAUE reste celui du temps long.

Celui des projets de territoires des collectivités locales qui nécessitent des études préalables, impliquent de nombreuses compétences et un accompagnement dans la durée de la part des conseillers. Le CAUE est aux côtés des collectivités avant, pendant et après l'intervention du maître d'œuvre.

Celui de la formation des stagiaires auxquels nous donnons envie de s'orienter vers les métiers du cadre de vie, en espérant que de jeunes meusiens viennent un jour prendre le relais dans le département. Celui de la sensibilisation à l'architecture, au paysage et au patrimoine pour les scolaires en proposant une intervention en cohérence avec le programme éducatif.

Celui de la formation des élus avec en 2025 la proposition d'une formation au paysage portée au niveau national par la fédération nationale des CAUE. Celui des particuliers interrogatifs dans les travaux à entreprendre sur leur maison ancienne, avec le défi de répondre au changement climatique avec des moyens financiers de plus en plus contraints.

Aujourd'hui, la réforme de la taxe d'aménagement, source de financement d'origine des CAUE, engendre de fortes difficultés. Ce contexte inopiné, cumulé à la baisse de la construction et à la situation financière difficile des collectivités, nous a contraint à ne pas remplacer un départ dans l'année.

Malgré la réduction de moyens et les inquiétudes, le CAUE d'aujourd'hui reste pleinement inscrit dans les enjeux territoriaux majeurs pour l'attractivité et le bien-être de la Meuse : promouvoir la qualité du cadre de vie adaptée au changement climatique, proposer une expertise transversale, s'investir dans la problématique de l'habitat vacant, transmettre ses valeurs professionnelles, éclairer les décisions, sensibiliser les acteurs et contribuer à l'émergence de projets durables et adaptés au territoire.



Frédérique Serré
Présidente du CAUE

SOMMAIRE

LES CHIFFRES CLÉS DU CAUE	04
LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS ET LES AUTRES PARTENAIRES	05
LE CONSEIL AUX PARTICULIERS	12
SENSIBILISATION	14
LA VIE DU CAUE	55
	18

LE CAUE, UN BIEN COMMUN DES MEUSIENS

Pragmatisme

Proposer un accompagnement le plus opérationnel possible, durable et équilibré, en recherchant l'amélioration de la qualité d'un projet tout en veillant aux capacités du maître d'ouvrage à le réaliser.

Vision globale

Décloisonner, ouvrir les champs de réflexions et faire interagir les sujets et les compétences, dans l'approche, l'analyse et le traitement des problèmes.

Innovation

Proposer des projets innovants dans les méthodes et les démarches, impulser la transition, garantir l'émulation et une dynamique de progrès.

↑
Aspirations

↓
Ancrages

Proximité

S'appuyer sur l'expérience et la solide connaissance du terrain, écouter et échanger.

Adaptabilité

Développer le dialogue, laisser le temps de la réflexion, proposer une intervention adaptée à chaque interlocuteur.

Partenariat

Partager les réflexions et animer un partenariat entre tous les acteurs pour mieux se projeter dans les dynamiques des territoires solides.

Neutralité

Accompagner avec objectivité et indépendance vis-à-vis des enjeux, fondements d'une relation de confiance affirmée avec les acteurs du territoire.

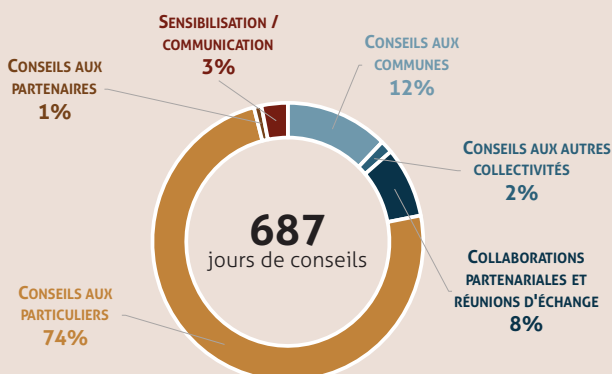
LES CHIFFRES CLÉS 2025



6
collaborateurs

4,7 ETP
en moyenne

4
prestataires
extérieurs



352 conseils
architecturaux
143 accompagnements
de l'éco-rénovation

147 projets de
collectivités
suivis
100 nouvelles
demandes



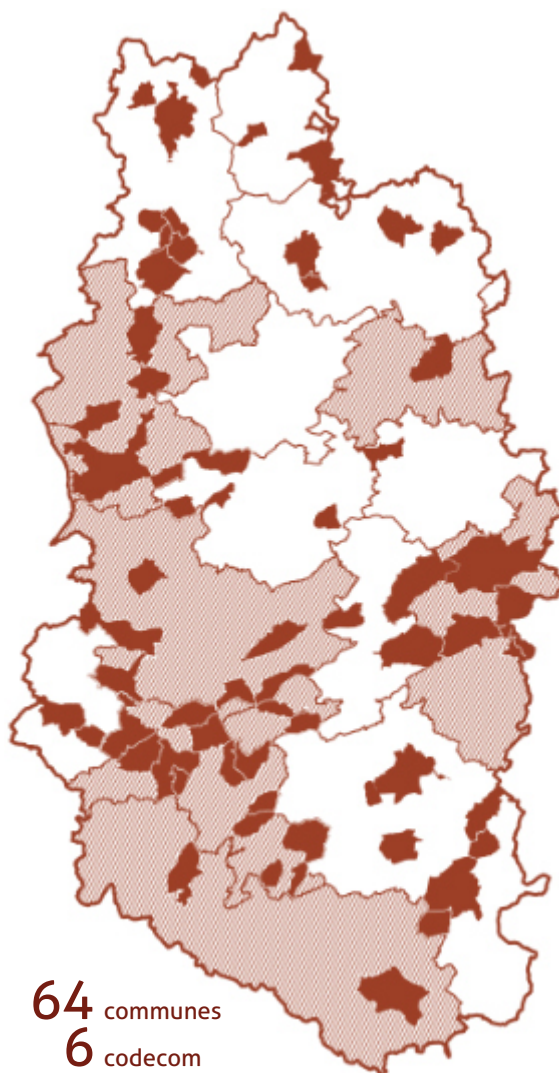
En **architecture**, les interventions du CAUE consistent à définir un programme de réhabilitation de bâtiments publics existants (fonctionnalité, durabilité, respect de l'identité, cohérence, réglementation, coût, image...) ou à assister le maître d'ouvrage pour la programmation d'extension ou de création de bâtiments publics neufs. Elles préparent le maître d'ouvrage à la conception et à la réalisation de l'équipement qu'il devra confier à une équipe de maîtrise d'œuvre dans une phase ultérieure.

En matière de **mise en valeur et sauvegarde du patrimoine rural**, le CAUE donne des conseils architecturaux et techniques pour la restauration des édifices patrimoniaux non classés, qui par leur histoire et leur présence dans le contexte du village, participent à l'identité locale. La restauration de ce type de patrimoine contribue également à la pérennité des savoir-faire locaux.

Dans la phase de réflexion préalable nécessaire à tout **projet d'aménagement urbain ou paysager**, le CAUE aide les collectivités à définir les choix visant à réaliser des espaces de qualité, répondant à des besoins identifiés, améliorant la fonctionnalité du site et les contraintes d'entretien, tout en respectant son identité. Il établit le programme d'aménagement et peut aider la collectivité à engager sa démarche de maîtrise d'œuvre.

Lors de l'**élaboration ou la révision des documents d'urbanisme**, le CAUE s'attache à participer aux réunions de concertation occasionnées par ces projets fondamentaux, mais aussi pour accompagner les collectivités sur des points précis touchant à la qualité future des communes, au respect de l'architecture, des paysages et de l'environnement.

Carte des collectivités concernées par un conseil en 2025

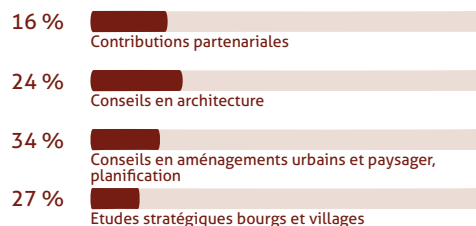


LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

148
CONSEILS ET
COLLABORATIONS

dont 54
nouvelles
demandes

50%
du temps
de travail
de l'équipe



PROJET EN URBANISME

Restructuration foncière de l'îlot Jeanne d'Arc. Commune de Vaucouleurs

Dans le cadre de Petites Villes de Demain, la commune de Vaucouleurs a entrepris la restructuration du tissu urbain dit des "rues montantes". Situé au coeur de la ville, la démolition de l'îlot Jeanne d'Arc nécessite une vision foncière plus élargie.

Mission du CAUE

Après une étude patrimoniale du tissu urbain considéré, un faisceau d'opportunités amène la ville à engager un vaste projet de requalification urbaine sur le secteur de l'îlot Jeanne d'Arc mobilisant plusieurs acteurs : la ville, des propriétaires privés, l'OPH et un bureau d'études chargé de la réflexion de la requalification de la rue principale. La ville a missionné le CAUE pour resituer l'ensemble des contraintes et des enjeux sur ce secteur et élaborer une vision cohérente des projets portés par plusieurs intervenants.

Orientations générales envisageables pour le projet

Outre les mitoyennetés qui nécessitent une attention particulière en terme de technicité, les contraintes liées à l'imbrication des propriétés et le contexte foncier (troc, opportunités d'opérateurs, projet de requalification des espaces publics...), impliquent une redécoupe complète de l'emprise foncière une fois la démolition de l'ensemble bâti réalisée.

Il s'agissait de définir en amont le statut futur de ces espaces (propriété privée, propriété publique ou espace public) et d'en anticiper la gestion, puis d'effectuer une redistribution foncière de l'assiette libérée suivant les principes validés au préalable :

- La part restituée au domaine public,
- La parcelle privative,
- La parcelle potentiellement dédiée à un programme de logement.

Il a donc fallu répondre aux différents enjeux d'aménagements d'espace public, intégrer les contraintes liées aux usages existants à maintenir et préparer l'arrivée d'un nouveau programme de logements.

Ce projet urbain et architectural est porteur d'une ambition importante pour la ville et marque le lancement d'une opération d'envergure de requalification des espaces publics.

La production du CAUE a vocation à devenir la base à la consultation d'un maître d'oeuvre pour une mission à plusieurs échelles qui nécessite des compétences multiples et un accompagnement sur le long terme.



PROJET D'ARCHITECTURE

Restructuration et rénovation de locaux liés à la petite enfance de l'école du Grand Meaulnes. Communauté de Communes du Pays d'Étain

La Communauté de Communes souhaite étudier la possibilité de créer une restauration scolaire à l'intérieur même de l'enceinte de l'école du Grand Meaulnes, pour réduire significativement les temps de déplacements des élèves de l'école élémentaire qui prennent actuellement leur déjeuner au collège.



Mission du CAUE

La mission du CAUE a consisté à élaborer un dossier de conseil d'aide à la décision. Ce travail permet à la communauté de communes d'évaluer la faisabilité de son projet et de prendre une décision sur l'aménagement de cet espace urbain.

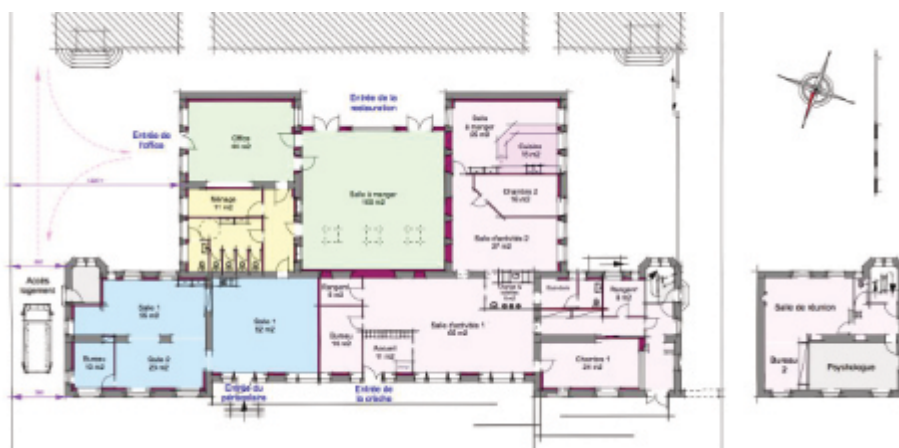
Orientations générales envisageables pour le projet

Le principal obstacle au projet est la superficie insuffisante des locaux actuels de l'école pour accueillir une restauration. L'environnement présente néanmoins deux atouts qui peuvent faciliter l'opération :

- L'ancienne trésorerie, propriété de la Ville et située de l'autre côté de la rue, est aujourd'hui désaffectée.

• La configuration des bâtiments se prête facilement à la construction d'une extension sur l'arrière.

Si un accord peut être trouvé avec la Ville, le Relais petite enfance pourrait quitter l'école et prendre place dans l'ancienne perception. Un RPE à cet endroit ne serait pas trop éloigné des autres structures dévolues à la petite enfance, facilitant ainsi les déplacements des parents. Il profiterait en outre de la proximité immédiate du parc Paul Thiéry. Si le Relais petite enfance peut être relocalisé dans les locaux de la trésorerie ou dans un autre bâtiment, on peut dès lors envisager une restructuration de l'école du Grand Meaulnes accueillant un espace de restauration.



Hypothèse de restructuration

ESPACES PUBLICS

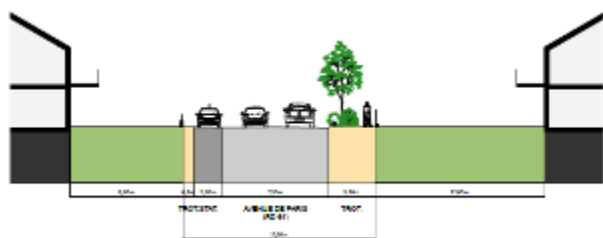
Étude stratégique d'aménagement et de recomposition des espaces publics de la Commune. Diagnostic et schéma directeur. Commune de Revigny-sur-Ornain.

La commune de Revigny-sur-Ornain a traditionnellement œuvré pour la requalification de ses espaces publics en appliquant une gestion différenciée. Par le lancement d'une étude d'aménagement global, elle recherche une ligne de conduite générale en matière d'aménagement urbain de la commune.

Mission du CAUE

La commune a fait appel au CAUE pour l'accompagner dans la réalisation d'un schéma directeur stratégique des espaces publics dans le but de :

- poursuivre la transformation de l'espace public pour qu'il devienne un espace de rencontre confortable pour les habitants grâce à un réseau d'espaces verts, un développement des mobilités douces et une végétalisation de la ville,
- définir une identité commune aux aménagements tout en procédant à une hiérarchisation des espaces et des actions,
- bénéficier d'une pré-programmation d'intervention en maîtrise d'œuvre pour les aménagements paysagers.



Avenue de Paris - Coupe de principe



Orientations générales envisageables pour le projet

Le document remis à la commune présente des orientations d'aménagement thématiques et globales, ainsi que des hypothèses d'aménagements ciblés sur des secteurs clés. L'objectif est d'établir avec l'ensemble des acteurs de la revitalisation, un plan directeur stratégique d'aménagement, illustré (plans, coupes) et référencé (situations similaires), qui permette de préciser les fiches actions actuelles et de donner un cadre contextualisé pour des opérations de maîtrise d'œuvre.

Il aborde les thématiques suivantes :

- . Les entrées de ville,
- . La route départementale,
- . Le tour de village et la colonne vertébrale paysagère,
- . Les seuils,
- . Les places et les parvis,
- . Le parcours patrimonial,
- . Les zones de rencontre,
- . Les cours d'écoles,
- . Les ouvrages de reconnexion entre la partie Nord et la partie Sud de la commune.

FORMATION AUX ÉLUS

Le paysage, l'élu.e et le projet local - Comprendre et agir pour l'évolution de mon territoire.

Définie au plan national et pilotée par la FNCAUE en partenariat avec le MTECT et l'AMF, cette formation de 2 jours mise à disposition sous la forme d'un kit « Prêt à former », que chaque CAUE adapte au contexte local, s'adresse aux maires, aux élus municipaux en charge de l'aménagement, l'urbanisme, les voiries, les espaces verts..., aux Présidents d'intercommunalités.

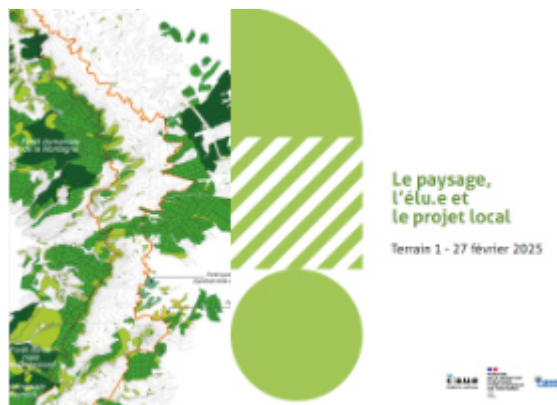
Objectifs du module socle

Identifier la responsabilité de l'élu dans la fabrique du paysage local.

- Je sais où et quand j'agis sur celui-ci, même involontairement, à court et long termes.
- Je reconnais les enjeux paysagers à diverses échelles, de la parcelle ou de l'espace public au grand territoire, et la valeur du paysage.
- En ma qualité d'élu, je suis le 1^{er} acteur du paysage de ma collectivité.

Être en capacité d'exercer au mieux cette responsabilité en faveur d'une évolution qualitative du paysage de mon territoire.

- J'identifie les acteurs, les outils et les processus utiles à l'exercice de ma compétence.
- Je sais les convoquer, les mobiliser au bon moment, de la bonne façon.
- J'acquière un réflexe Paysage au quotidien.



Une dizaine de stagiaires ont participé à la formation alternant visites sur le terrain et temps en salle.

A l'aide de différentes techniques pédagogiques, ils ont pu apprendre à observer le paysage, le comprendre et le décrypter. La seconde journée visait à savoir faire émerger les enjeux, acquérir un réflexe paysage, apprendre à connaître les outils, les acteurs et les ressources à mobiliser.

Les sorties sur le terrain avaient vocation à ancrer le propos dans le réel, à traiter de sujets qui concernent directement les participants : se nourrir d'expériences, rencontrer des acteurs impliqués, décrypter la complexité de l'action, pour mettre en lumière la démarche paysagère, la diversité et l'intérêt des ressources mobilisées.

COLLABORATIONS PARTENARIALES

Les compétences pluridisciplinaires et la connaissance du territoire du CAUE sont régulièrement mobilisées par différents acteurs dans le cadre de leurs propres actions et réflexions. Ces collaborations privilégiées, ponctuelles ou de plus long terme, soulignent la pertinence du CAUE dans les projets de territoire.

- **Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse**
 - . PLUi : comité de pilotage, OAP patrimoine-paysage, TVB, Habitat, et atelier règlement.
 - . OPAH / OPAH-RU : comité de pilotage.
 - . PLH : comité de pilotage.
 - . Accompagnement technique des dossiers de ravalement de façades.
 - . Préparation et participation au Salon de l'habitat et du développement durable.
 - . Réunion de travail sur le permis de végétaliser.
 - . Réunions du comité local du SPR.
 - . Réunions Étude urbaine sur le site de l'imprimerie St Paul.
 - . Jury de concours : réaménagement de la place Reggio.
 - . Atelier des territoires : « La CA Meuse Grand Sud à l'heure de la transition écologique ».
- **Communauté de Communes Côtes de Meuse - Woëvre**
 - Accompagnement PLUi : comités techniques et réunion « personnes publiques associées ».
- **Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne**
 - . Accompagnement PLUi : comités techniques et réunion « personnes publiques associées », OAP Paysage ENR.
- **Communauté de Communes des Portes de Meuse**
 - . Analyse de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.
- **Bar-le-Duc**
 - . Réunion de concertation « Aménagements Urbain de la Ville Haute ».
 - . Comité de projet Cœur de ville.
 - . Commission locale du SPR.
 - . Groupe de travail Gilles de Trèves.
- **Commercy**
 - . Petites Villes de Demain : comité de pilotage / comité technique.
 - . Accompagnement technique des dossiers de ravalement de façades.
 - . Commission locale du SPR
- **Revigny-sur-Ornain**
 - . Petites Villes de Demain : comité de pilotage / comité technique / réunions de coordination technique.
- **Saint-Mihiel**
 - . Petites Villes de Demain : comité de pilotage / comité technique / réunions de coordination technique.
 - . Ateliers habitat
 - . Accompagnement technique des dossiers de ravalement de façades.
 - . Comité de pilotage de l'étude de l'élaboration du PSMV
- **Montmédy**
 - . Petites Villes de Demain : comité de pilotage.
- **Stenay**
 - . Petites Villes de Demain : comité de pilotage.
- **Vaucouleurs**
 - . Petites Villes de Demain : comité de pilotage / comité technique / réunions de coordination technique.
 - . Accompagnement « étude des rues montantes ».
 - . Accompagnement technique des dossiers de ravalement de façades.
- **PETR du Pays Barrois**
 - . Temps fort du SCot à Velaines.
 - . Atelier de concertation stratégie cyclable du Pays Barrois.
 - . Journée du Pays Barrois à Guerpont.

Conseil départemental

■ Direction Territoires

Service Habitat et Prospective

Le CAUE accompagne la politique d'aide à la pierre du Département pour les propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants, dont les travaux de rénovation comprennent une isolation thermique par l'extérieur, des travaux lourds ou portent atteinte au patrimoine.

Le CAUE est membre de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat.

- . Conseils aux porteurs de projets et avis sur dossiers : **143** projets ont bénéficié de visites et/ou de conseils des architectes conseillers.

Service Aménagement et Développement des Territoires

- . Demande d'avis sur le SCoT arrêté de la Communauté de Communes Commercy Void Vaucouleurs
- . Demande d'avis sur le SCoT arrêté du PETR du Pays Barrois.

État

■ Préfecture

Le CAUE participe en qualité de membre aux réunions des commissions suivantes :

- la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites,
- la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Meuse,
- la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique,
- la Commission de Conciliation en matière de documents d'urbanisme,
- la Commission Départementale des Risques Majeurs,
- le Conseil Départemental de l'Habitat,
- le Comité Local de Cohésion des Territoires.

. Journée du réseau départemental PVD à Revigny.

. Réunion sur l'état d'avancement des programmes Actions Cœur de Ville, Petites Villes de Demain et Villages d'avenir.

■ Direction Départementale des Territoires

Le CAUE est sollicité par les services de la DDT dans le cadre de l'instruction qualitative des autorisations d'urbanisme. En 2025, **114** projets ont été étudiés.

- . Participation à la réunion trimestrielle architecte, urbanisme et paysage en présence des architectes et paysagistes conseillers et de l'ABF.
- . Collaborations importantes avec le pôle appui territorial Petites Villes de Demain.
- . Réunion consacrée à la qualité de la construction.
- . Étude CIGEO : GT « habitat / logements ».

■ Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

Collaborations avec l'UDAP, pour les projets privés et publics, ou des opérations de sensibilisation.

- . Conseils aux porteurs de projets : **23** dossiers
- . Finalisation du nuancier de la Meuse.

Partenaires régionaux

■ Région Grand Est

Membre du comité de sélection appel à projet. Valorisation et médiation du patrimoine culturel.

■ Parc naturel régional de Lorraine

. Journée évaluation intermédiaire de la charte du PNR (Thiaucourt).

■ CROA Grand Est

. Rencontre annuelle du CROA à Reims.

Autres participations

■ Assemblées générales

Le CAUE a participé aux CA et/ou assemblées générales des partenaires suivants :

- . Soliha,
- . UDAF,
- . Maison de l'architecture de Lorraine,
- . CAPP Grand Est.

Partenaires nationaux

■ Fédération Nationale des CAUE

Adhérent à la Fédération Nationale, en 2025 le CAUE de la Meuse a participé à :

- . L'assemblée générale de la FNCAUE,
- . La Commission Technique Permanente,
- . Les université d'été à Annecy.

Le CAUE s'implique dans les pôles et groupes de travail mis en place par la FNCAUE, notamment dans le groupe « Gratuité et financement ».

Dans le cadre du bilan de Petites Villes de Demain réalisé par le Sénat, le CAUE a été choisi par la FNCAUE pour l'accompagner lors de son audition.

L'aménagement du cadre de vie est l'affaire de tous. Même la plus modeste intervention participe à la qualité du paysage naturel ou construit. **Chaque projet individuel prend une valeur collective à l'échelle du cadre de vie.**

Consulter l'architecte du CAUE en amont du projet permet de bénéficier d'un éclairage nouveau et de se donner plus de chances de réussir son projet qu'il s'agisse de choisir un terrain, de réhabiliter une maison, d'aménager des combles, de réaliser un ravalement de façade, de créer un abri de jardin, une extension (garage, véranda...), de construire une maison individuelle (pavillon, construction bois, maison bioclimatique, bâtiment basse consommation...) ou de faire des économies d'énergie.

Les compétences des architectes conseillers sont croisées et s'appuient sur l'équipe pluridisciplinaire du CAUE de la Meuse : architectes, urbanistes, paysagistes.

Les conseillers sont également en contact avec les services instructeurs présents dans le département et interviennent dans les processus d'application des politiques conduites par des structures partenaires telles que le Département (Dossier Aides à la pierre), Intercommunalités, Chambre d'Agriculture...

Les architectes du CAUE sont confrontés majoritairement à des questions de réhabilitation et à des projets d'amélioration énergétique des constructions existantes. Ils s'emploient à proposer un mode de vie contemporain dans le respect du bâti existant pour conserver une cohérence territoriale.

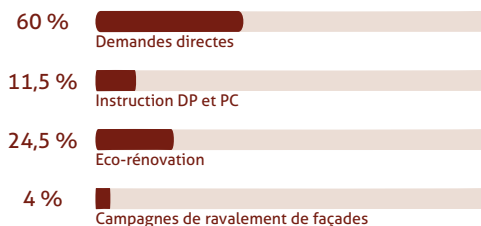
En 2025 :

- **Demandes directes**
198 conseils.
- **Services instructeurs**
114 contributions à l'instruction des permis de construire et déclarations préalables de travaux.
- **Mon Accompagnateur Rénov**
143 projets de politique d'aide à la pierre.
- **Campagnes de ravalement**
 - . Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne : **2** dossiers.
 - . Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud : mise en place d'un partenariat d'assistance technique pour les dossiers de ravalement : **32** dossiers.
 - . Ville de Saint-Mihiel : **0** dossier.
 - . Ville de Vaucouleurs : **1** dossier.
 - . Ville de Commercy : **5** dossiers.

495
CONSEILS

dont **198**
demandes
directes

36% du
temps de
travail de
l'équipe



LA SENSIBILISATION DES PUBLICS

La Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'Architecture définit que « Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement ».

Le CAUE contribue ainsi, directement ou indirectement, à la **formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage**, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Pour accompagner l'évolution du cadre de vie et contribuer à préserver l'attractivité du département, le CAUE propose des actions pédagogiques dont la vocation est d'anticiper les besoins du territoire. Pour cela, il diffuse des informations dans ses domaines de compétences.

Patrimoine et paysage sont les thèmes récurrents, les plus représentatifs des caractéristiques locales. Cependant, le CAUE s'investit aussi dans les domaines de l'urbanisme, du développement durable, du bois dans la construction, de la création architecturale. Autant d'objectifs qui concourent à faire partager son expérience et sa culture, pour promouvoir la qualité de l'espace, préserver la cohérence, l'équilibre et l'identité des territoires dans le respect de l'environnement.



**27
28**
**JUIN
2025**
27^e ÉDITION

**JOURNÉES du
PATRIMOINE
DE PAYS**
MARRAINÉES PAR MARIE-SOPHIE LACARRAU

**TERRE
À TERRE**

ANIMATIONS TOUS PUBLICS. PROGRAMME NATIONAL SUR WWW.PATRIMOINEDEPAYS-MOULINS.ORG

maisons paysannes de France, Fondation Habitat, Atrium, B, Meuse, CAUE

De 10H à 18H - LE CLAON (55120)

- Construction en terre/paille.
- Peinture naturelle à la farine.

Fabrication, démonstration, ateliers et exposition.

maisons paysannes de la meuse **Meuse c|a.u.e**



LA SENSIBILISATION DES PUBLICS

Les temps forts nationaux

■ Les Nuits de la lecture

Collège de Damvillers

Scolaires

Sensibilisation des élèves à l'architecture historique et contemporaine.

■ Rendez-Vous aux Jardins

La Grange aux Champs - Nettancourt

Tout public

Visite commentée du jardin remarquable.

■ Les Enfants du Patrimoine

Scolaires

14 animations ont été proposées par les partenaires : l'Association Jovilliers Echanges et Culture, le CPIE de la Meuse, la Ville de Saint-Mihiel, l'association Gombervaux, la CC des Portes de Meuse, le Grand Verdun, Département de la Meuse (Musées et ENS), le théâtre des Bleus de Bar, Association La Suzanne, American Battle Monuments Commission, Meuse-Argonne American Cemetery, Anim'Avioth.

Sur 47 créneaux d'animations 25 ont été remplis, soit plus de 400 enfants ou jeunes, qui ont pu bénéficier d'une sensibilisation au patrimoine bâti ou naturel.

■ Journées du Petit Patrimoine et des Moulins

Maisons paysannes de France

Tout public

Mise en place d'une animation sur la peinture à la farine à Le Claon en collaboration avec Maisons Paysannes de France.

■ Journées Nationales de l'Architecture

CC des Portes de Meuse

À Ecurey - Montiers-sur-Saulx

Scolaires

Intervention pédagogique auprès d'une classe de CM1/CM2.

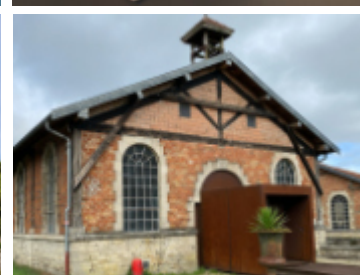
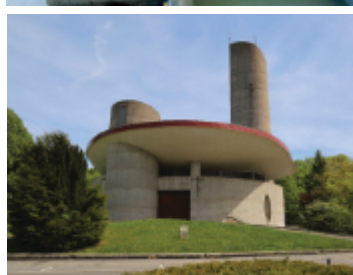
Tout public

Organisation et animation de visites flash du site d'Ecurey.

CA du Grand Verdun

Tout public

Conférence à deux voix sur l'église Jeanne d'Arc (1964), labellisée « Architecture contemporaine remarquable ».



SENSIBILISATION

LA SENSIBILISATION DES PUBLICS

Actions sollicitées par les partenaires

■ Collège Theuriet – Bar-le-Duc

Sensibilisation à l'architecture

Elèves de 5^e, 3 classes, 75 élèves

Travail sur la notion d'échelle au travers de plans et de maquettes.

■ Collège des Avrils – Saint-Mihiel

Découverte de son environnement et de l'architecture

Intervention pour une classe de 5^e sur le thème des principes constructifs.

■ IGP Côtes de Meuse

Découverte du paysage et des villages

Tenu d'un stand sur le parcours de la randonnée pour promouvoir l'architecture traditionnelle du territoire.

■ CA du Grand Verdun

Tout public - Sensibilisation à l'architecture

Participation à un "café patrimoine" sur le thème de l'art déco.

Scolaires - Sensibilisation à l'architecture

Intervention dans un projet Education Artistique et Culturelle autour de l'art déco.

■ Groupement des Agriculteurs Bio de Meuse - Bar-le-Duc

Sensibilisation à l'architecture

Tenue d'un stand de présentation des activités du CAUE sur le thème des enduits et des peintures traditionnels.

■ CC Portes de Meuse

Evènement habitat à Ecurey

Intervention auprès d'une classe de CM1/CM2

Visites flash du site d'Ecurey pour les adultes

■ Musée Poincaré

Sensibilisation à l'architecture

Animation à destination d'un public d'enfants. Mise en place d'une exposition autour du clos Poincaré et animations en rapport avec cette exposition.

■ CA Meuse grand Sud

Salon de l'habitat

Stand de présentation du CAUE, 2 jours.

Ateliers auto-rénovation

Animations à destination des particuliers porteurs de projets.

■ Ville de Vaucouleurs

Sensibilisation des artisans PCC

Animations avec les artisans dans le cadre de PCC

■ CC du Pays de Montmédy

Journée d'étude "Le devenir des églises"

Intervention : présentation du travail réalisé avec la commune d'Erneville-aux-Bois.



LA SENSIBILISATION DES PUBLICS

Actions initiées par le CAUE

■ Le devenir des églises

Erneville-aux-Bois

Le travail réalisé depuis 3 ans avec la commune d'Erneville-aux-Bois a fait l'objet d'une présentation à l'ensemble de la population en présence de Mgr Gusching, évêque de Verdun.

■ Accueil de stagiaires

Le CAUE a accueilli :

- . 2 stagiaires de 3^e en février, 2 en octobre et 2 en novembre,
- . 3 stagiaires de 2^e en juin,
- . 1 stagiaire de l'Ecole de Condé, bachelor 3 en Design d'espace et scénographie.



SENSIBILISATION

Les adhérents

15 communautés de communes et la commune de Boulogny,

Adhérents institutionnels

ADIL | Association des Maires de Meuse |
Chambre d'Agriculture de la Meuse | CMAL
SOLIHA | CPIE de Meuse | ENSAN | EPF Grand
Est | Fédération du BTP de la Meuse | Fondation
du Patrimoine | FUCLEM | Maison de
l'Architecture de Lorraine | Maisons Paysannes
de France – Meuse | OPH de la Meuse | UDAF
de la Meuse

Adhérents particuliers

Marie Buffello | Denis Helminger | Julien Jadot,
architecte | Chantal Jeanson-Lambert |
Dominique Millet, architecte | Laurent Palin |
Marguerite-Marie Poirier | Christian Weiss



Le conseil d'administration

La composition du conseil d'administration est définie par les statuts-types communs à tous les CAUE, approuvés par décret en Conseil d'Etat.

■ Représentants de l'Etat

Tess PHOK-JEANNOT,

Cheffe de l'UDAP - Architecte des Bâtiments de
France

Pascal DUCHENE / Fabrice DROUOT

Directeur Départemental des Territoires

Alain AUBERT / Marie-Laure CARRÉE-SÈNE

Directeur.rice des Services Départementaux de
l'Education Nationale

■ Représentants des collectivités territoriales désignés par le Département

Jean-Louis CANOVA

Conseiller départemental, maire d'Ancerville

Alexis COCHENER

Maire de Vaucouleurs

Danielle COMBE, **Vice-présidente**

Conseillère départementale

Isabelle JOCHYMSKI

Conseillère départementale

Sylvie ROCHON

Conseillère départementale, maire de Void-Vacon

Frédérique SERRÉ, **Présidente**

Conseillère départementale

■ Membres désignés par le Préfet en qualité de représentants des professions concernées

Yannick BARAT et

Mickaël VARNEROT

Représentants de la FFB Meuse

Cédric NICALIN, **Vice-président**, et

Julien DEFER,

Représentants du CROA, architecte dplg

■ Membres désignés par le Préfet en qualité de personnes qualifiées

Jean-Marie HANNOTEL

Administrateur du CPIE Meuse

Alain FERIOLI, **Trésorier**

Représentant du PNR de Lorraine, Maire d'Euville

■ Représentants élus par l'Assemblée Générale

Pascal MENOUX

Représentant l'UDAF

Anne-Marie MERLIN, **Secrétaire**

Représentante de la Fondation du Patrimoine

Laurent PALIN

Particulier

Marguerite - Marie POIRIER

Particulière

Julien ROBERT,

Administrateur de la Chambre d'Agriculture

Christian WEISS

Particulier

LES RESSOURCES DU CAUE

Bilan comptable 2025

Le bilan réalisé en 2025 donne un montant des produits de 475 013 € pour un montant de charges de 468 936 €, dégagant une différence positive de 6 077 €.

Les ressources 2025 ont été les suivantes :

. La taxe d'aménagement en très forte baisse :

En raison d'un dysfonctionnement dans le prélèvement de la TA, la part relevant du CAUE en 2025 s'élevait à 81 941,40 € au lieu de 250 000 € en moyenne ces dernières années.

. Une subvention du Département en compensation,

à laquelle s'ajoute la mise à disposition de locaux et de moyens. Le montant de la subvention est dépendant du rendement de la TA. En 2025, le montant de la subvention était de 228 329,07 €.

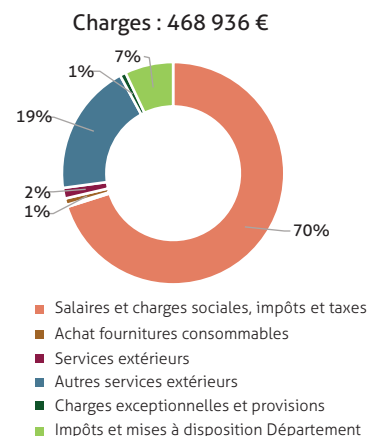
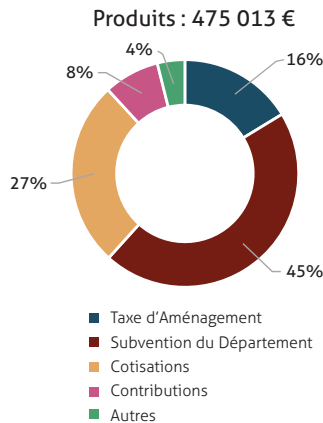
. Les adhésions stables

En 2025, le montant des adhésions était de 133 183,30 €.

. Les conventions

Pour l'accompagnement des collectivités dépassant le simple conseil, le CAUE est amené à passer des conventions apportant une contribution financière pour la réalisation de l'étude.

En 2025, les conventions ont rapporté 39 850 €.



L'équipe

■ Les salariés

Catherine DUMAS, Directrice

Céline BRIARD, Assistante de gestion

Michel CAMPREDON, Architecte conseiller

Charlotte LURAT, Architecte conseiller

Agnès RIES, Architecte conseiller

Mathilde SIGRIST, Architecte conseiller > 06/25

Marine VALENTIN, Architecte conseiller > 08/25

Emeline LAJONY, Architecte conseiller < 09/25



■ Les consultants

INTENSITES architectes - urbanistes

Corine MANGIN, architecte dplg,

Stéphane THALGOTT, paysagiste

Mickaël SURHOMME, paysagiste





28 rue des Romains 55000 Bar-le-Duc
Téléphone : 03 29 45 77 68
contact@caue55.fr – www.caue55.fr

